

# FORMATION

## Maîtrise technique et réglementaire de l'écobuage



### Objectifs

Cette formation vous permettra d'identifier la réglementation en matière d'incinération de végétaux sur pied.

Vous pourrez également assimiler la mise en application des mesures de préparation de chantier élaborées et retenues, et réaliser la mise en pratique sur un chantier lors de la formation.



### Programme

- La réglementation en matière d'incinération de végétaux sur pied.
- Les techniques de préparation du chantier, évaluation des risques, zones à protéger, conditions météorologiques optimales de réalisation.
- Les objectifs agronomiques : Impact sur la flore et la production fourragère - Impact sur les nuisibles.
- Les techniques de mise à feu en fonction des situations rencontrées, des objectifs de brûlage à atteindre et conditions de réalisation de chacune d'elles.
- Définition d'une stratégie d'intervention (préparation du chantier, moyens humains avec rôles de chacun et besoins en équipements, technique de mise à feu...).
- Mettre en application les mesures de préparation de chantier élaborées et retenues lors de la 1ère journée de formation théorique.



### Méthodes et évaluations

- Apports théoriques.
- Mise en pratique
- Échanges
- Certificat.



### Publics

Agriculteurs de la Haute-Garonne et limitrophe.



### Pré-requis

Aucun.

Durée : 1,5 jour

Pour connaître les dates, cliquez ICI

Tarif :  
Pour les agriculteurs : 40 €  
Pour les autres publics : 366 €  
(possibilité de prise en charge par votre OPCO, nous contacter pour plus d'infos)

**Je m'inscris**

Service formation :  
Tél : 05 62 79 90 96 ou  
formation@haute-garonne.chambagri.fr  
CGV consultables sur notre site

**Accessibilité** : Conditions d'accès au public en situation de handicap, contactez la référente handicap au 06 81 48 78 07

**Evaluation** : Attestation de fin de formation, Questionnaire de satisfaction

**Délai d'accès** : Jusqu'à la veille de la formation

[www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr)